



OFFRE DE SERVICES DU COMMISSAIRE À L'ÉTHIQUE ET À LA DÉONTOLOGIE

Consultation et accompagnement

Avis

Les membres de l'Assemblée nationale et leur personnel peuvent consulter en toute confidentialité le bureau du Commissaire à l'éthique et à la déontologie au sujet de leur situation personnelle ou pour toute précision relative aux valeurs et principes éthiques et aux règles déontologiques qui leur sont applicables. Le Commissaire peut rendre des avis verbaux et écrits.

POURQUOI DEMANDER UN AVIS AU COMMISSAIRE ?

- Parce que la situation de chaque personne est unique et varie en fonction du contexte.
- Parce qu'il s'agit du meilleur moyen de prévenir une situation problématique.
- Parce que tous les avis sont confidentiels.
- Parce qu'une ou un membre de l'Assemblée nationale ou du personnel politique ne peut être en manquement au Code, aux Règles ou au Règlement relativement à une situation pour laquelle il a reçu préalablement un avis favorable du Commissaire.

Accompagnement pour la déclaration des intérêts personnels

Le bureau du Commissaire peut être consulté au moment de remplir le formulaire de déclaration des intérêts personnels à l'entrée en fonction et lors de la mise à jour annuelle.

Formation

Les activités de formation du Commissaire visent à favoriser le développement d'un réflexe éthique et déontologique dans la prise de décision liée à l'exercice de la charge ou des fonctions exercées. Elles abordent les dispositions applicables à la clientèle.

1. Formation générale sur le Code, les Règles ou le Règlement



Formation virtuelle



Offerte à l'ensemble de la clientèle



Durée : 1h 30, incluant une période de questions



[Pour plus d'information](#) sur le thème des formations générales et thématiques à venir, le calendrier et la façon de participer.

2. Formations thématiques



Formation virtuelle portant sur un thème précis



Offerte à l'ensemble de la clientèle



Durée : 30 à 45 minutes, incluant une période de questions

3. Formation personnalisée sur demande



Formation virtuelle ou en présentiel



Offerte à un groupe restreint
(ex. un bureau de circonscription, un cabinet, etc.)



Durée variable

LISTE NON EXHAUSTIVE DES THÈMES QUI PEUVENT ÊTRE ABORDÉS

- Formation générale sur le Code, les Règles ou le Règlement
- Les conflits d'intérêts en général
- Remplir sa déclaration des intérêts personnels
- L'utilisation des biens et services de l'État
- L'interdiction de participer à un marché avec le gouvernement, un ministère ou un organisme public
- Les dons, avantages et autres marques d'hospitalité
- Cumul de fonctions : incompatibilité et exclusivité
- L'après-mandat
- Les activités partisanes
- L'octroi d'une aide financière discrétionnaire
- La nécessité de se retirer d'un débat parlementaire
- Se porter candidat aux élections (municipales, provinciales ou fédérales)



Contactez par [courriel](#) le Commissaire pour organiser une formation personnalisée.

Coordonnées

Par courriel : info@ced-qc.ca

Par téléphone : 418 643-1277



**COMMISSAIRE
À L'ÉTHIQUE ET À
LA DÉONTOLOGIE**